

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion
de l'Axe Toulouse-Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_17-03-01

Séance du 30 mars 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
34 titulaires 32 voix	3	2

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2016

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU

Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU – Département de la Lozère
2. M. Bruno DURAND – Département de la Lozère
3. Mme Marie-Laure MUGNIER- Département de la Haute-Loire

Pouvoirs :

1. Mme Sophie PANTEL – Département de la Lozère ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
2. Monsieur Jean Pierre DELPONT – Région Auvergne Rhône-Alpes ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU

Étaient absents excusés :

1. Mme Aurélie MAILLOLS - Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
2. Monsieur Hervé SAULIGNAC – Département de l'Ardèche
3. Madame Berdanette ROCHE – Département de l'Ardèche
4. Mme Alexandra Ribeiro-Custodio – Département de la Loire
5. M. Christophe GUILLOTEAU – Département du Rhône
6. M. Michel FRANQUES – Département du Tarn
7. Mme Magali BRUN – Département de l'Aveyron
8. M. Joseph FERRARA – Département de la Loire
9. M. Georges MERIC – Département de la Haute Garonne
10. M. Daniel Dugléry – Région Auvergne Rhône Alpes
11. M. Michel GANTON – Rodez Agglomération
12. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
13. M. Yannick LUCOT – Région Auvergne Rhône Alpes
14. M. Jean-Michel BATTES – Toulouse Métropole
15. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL – Commune d'Albi
16. M. Jean Michel BOUAT (Suppléant) – Commune d'Albi

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2017 048-253102446-20170330-DE_2017_001-DE	M. Jean-Michel BATTES M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL M. Jean Michel BOUAT (Suppléant)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

17. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
18. M. Georges ZIEGLER - Département de la Haute-Loire

Assistaient également à la réunion :

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental de la Lozère
3. M. Frédéric BOUET – Directeur Général Adjoint des Infrastructures Départementales
4. M. Ludovic JAFFUEL – Département de la Lozère

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Approbation du compte administratif et compte de gestion 2016 »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 1612-12, du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte des recettes et des dépenses du syndicat mixte de l'exercice 2016, ainsi que le compte de gestion établi par Monsieur PEYRE, Payeur Départemental, en sa qualité de comptable du Syndicat.

Le compte administratif du Syndicat de 2016 présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réalisées en 2016	0,00 €	126,00 €
Dépenses mandatées en 2016	52 377,43 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016	-52 377,43 €	126,00 €
Résultat de l'exercice 2015	470 155,14 €	3 640,00 €
Résultats cumulés de l'exercice	417 777,71 €	3 766,00 €

Vous voudrez bien trouver, ci-après, les résultats généraux de la gestion 2016 présentés par section et par article budgétaire.

Les résultats, détaillés par nature de dépenses, figurent au compte administratif annexé au présent rapport.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver :

- d'une part le compte administratif de l'exercice 2016 du syndicat mixte,
- d'autre part le compte de gestion 2016 de Monsieur le Payeur Départemental.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,
Vu la décision du n°1-2017 du 21 mars 2017 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 21 mars 2017,
Vu la non-participation de M. Laurent SUAOU au débat et au vote
Vu la présentation du compte administratif par Monsieur Bruno DURAND**

Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;

- Le Comité Syndical approuve d'une part, le compte administratif de l'exercice 2016 du syndicat, et d'autre part, le compte de gestion 2016 de Monsieur le Payeur départemental, joints en annexe.

Le Président

Laurent SUAOU

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2017 048-253102446-20170330-DE_2017_001-DE